

Animations Été du 8 juillet au 30 août











Pendant les congés d'été, du 8 juillet au 30 août 2024, Colmar Agglomération proposera un grand choix d'activités sportives et culturelles pour les jeunes nés entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2019.

COMMENT M'INSCRIRE?

- 1. Enregistrement des familles (sans obligation d'inscription)
- 2. Consultation du catalogue des Animations Été 2024
- 3. Inscription aux stages Animations Été 2024
- 4. Démarrage des activités











Renseignements:

Mairie de Colmar 1 place de la Mairie BP 50528 - 68021 Colmar Cedex

Direction des Sports 03 89 20 67 93 animations.ete@agglo-colmar.fr

EXPLICATIONS SUR...

1. Enregistrement des familles sur colmar.fr

À partir du 15 avril 2024, les familles peuvent se connecter, ou créer leur compte sur colmar.fr, rubrique démarches en ligne, afin d'enregistrer leurs enfants.

Il sera demandé aux familles de saisir ou modifier leurs coordonnées.

Toutes les familles intéressées par les animations été pourront s'enregistrer, même celles qui ne sont pas issues de l'une des communes de Colmar Agglomération.

Cet enregistrement n'oblige pas à une inscription.

2. Consultation du catalogue des « Animations Été 2024 »

Le catalogue des activités sera mis en ligne le 13 mai 2024.

Les familles pourront consulter ce catalogue afin d'obtenir toutes les informations utiles et nécessaires concernant les activités proposées par les associations.











3. Inscription aux stages « Animations Été 2024 »

A partir du 21 mai 2024 et jusqu'à la fin du mois d'août 2024, les familles pourront procéder aux inscriptions des stages choisis et aux paiements en ligne sur la plateforme Colmar & Moi.

Lors des inscriptions du 21 mai 2024 uniquement, aucun paiement ne vous sera demandé. Vous devez simplement sélectionner dans votre panier les stages que vous souhaitez. Ensuite, vous recevrez un e-mail pour effectuer le paiement de votre panier dans les 4 jours.

Si vous changez d'avis et décidez d'annuler un stage de votre panier, l'ensemble des stages réservés seront supprimés.

4. Démarrage des activités

Les stages débuteront à partir du 8 juillet 2024. Les enfants devront se présenter sur le lieu de l'activité, à la date et à l'heure où celle-ci est programmée.











5. Accompagnement

Des conseillers numériques seront disponibles pour vous accompagner dans toutes les démarches administratives, du 15 avril 2024 au 13 mai 2024 pour l'enregistrement des familles et du 21 mai 2024 au 23 août 2024.

- A la mairie de Colmar, à l'accueil :
 - Lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h (sur rendez-vous)
 - O Mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
 - Jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h (sur rendez-vous)
- Au centre communal d'action sociale (CCAS) 11 rue Étroite :
 - Vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h (sur rendezvous)

Vous pouvez prendre rendez-vous :

- Directement en ligne sur <u>l'agenda du conseiller numérique</u>
- Par mail à l'adresse conseillernumerique@colmar.fr
- Physiquement à l'accueil de la mairie de Colmar











Renseignements:

Mairie de Colmar - 1 place de la Mairie BP 50528 - 68021 Colmar Cedex Direction des Sports - 03 89 20 67 93 animations.ete@agglo-colmar.fr